

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-08-161
Séance du 30 août 2023

Objet : autorisation de signature de la convention de rétrocession et acquisition des voies et de leurs dépendances du lotissement Les Terrasses de la Chapelle - Classement de ces voies dans le domaine public communal et dénomination

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	4	1

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 24 août 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à J. **OBID**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**

Secrétaire de séance : Michèle **FOND-THURIAL**

Objet : autorisation de signature de la convention de rétrocession et acquisition des voies et de leurs dépendances du lotissement Les Terrasses de la Chapelle - Classement de ces voies dans le domaine public communal et dénomination

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de rétrocession des voies et de ses dépendances du lotissement Les Terrasses de la Chapelle, ci-annexé,

Vu le plan des rétrocessions en date de mai 2023 établi par le cabinet de géomètre-expert SELARL CARTA et MORIN, ci-annexé,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 23 août 2023.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser la signature de la convention de rétrocession des voies et de leurs dépendances à l'issue de l'opération d'aménagement du lotissement Les Terrasses de la Chapelle, avec la SAS FONCIERE BAMA sise 56 Avenue Jean Jaurès à Nîmes (30900), représentée par Monsieur Etienne ROBELIN,
- d'acquérir à l'euro symbolique, selon les modalités prévues par la convention, les parcelles constitutives de voirie et leurs dépendances pour une superficie de 2.760 m² et une longueur de voirie à créer de 200 ml,
- de dénommer cette voie « Rue des Terrasses de la Chapelle » et de classer cette voie dans le domaine public communal,
- d'ajouter la « Rue des Terrasses de la Chapelle » à la liste des voies nommées de la Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à l'urbanisme à signer la convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 août 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le **05 SEP. 2023**

et publié le **05 SEP. 2023**

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

